

Ces pétitions viennent principalement de Sydney, Sydney Mines, Medecine Hat, Glace Bay, Louisbourg, Inverness, Evanston, Lower River, Grantville, Florence et North Sydney.

Honorables sénateurs, j'ai également l'honneur de présenter des pétitions signées par 511 citoyens et citoyennes de la province de l'Alberta qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement d'Edmonton, Red Deer, Camrose, Drayton Valley, St. Albert, Barrhead et Spruce Grove.

Honorables sénateurs, j'ai également l'honneur de présenter des pétitions signées par 323 citoyens et citoyennes de la province de Saskatchewan qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement de Saskatoon, Regina, Lemberg et Moose Jaw.

Et enfin, (Comme vous le voyez, honorables sénateurs, les pétitionnaires sont répartis dans tout le pays!) j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 140 citoyens et citoyennes de la province du Nouveau-Brunswick qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement de Caraquet, Village Blanchard, Pointe-Brûlée, Haut-Shippagan, Amherst, Maltempec, Pont-Landry et Pokemoucheq Port Bush.

[Traduction]

Ceci fait un total de 1 514 Canadiennes et Canadiens mécontents qui vont assurément le rester jusqu'aux prochaines élections générales.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

**L'honorable Jack Marshall:** J'ai l'honneur de déposer une pétition soumise au Sénat par l'Association des prisonniers de guerre de l'ARC, filiale d'Ottawa, dont le président est M. A. J. Little. Cette filiale a fait circuler 120 pétitions qui ont permis de recueillir 1 220 signatures, partout au Canada et même au Royaume-Uni.

Pour résumer la pétition, je dirais qu'elle a trait à la série télévisée *The Valour and the Horror* (*La Bravoure et le Mépris*) et notamment aux épisodes intitulées «Savage Christmas: Hong Kong 1941», «Death by Moonlight: Bomber Command» et «In Desperate Battle: Normandy 1944». Je vais lire le paragraphe principal:

ATTENDU QUE l'on considère que la série télévisée a causé un dommage considérable à la réputation de ceux qui sont morts pour le Canada et de ceux qui ont combattu pour la patrie, qu'elle a plongé dans l'affliction les familles survivantes et qu'elle a avili la nation canadienne ainsi que le sacrifice et l'héroïsme des anciens combattants du pays tout entier, les pétitionnaires prient humblement et exhortent le Parlement à appuyer le Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants qui a reçu pour mandat de déterminer l'authenticité de la série télévisée susmentionnée.

Les honorables sénateurs seront probablement ravis d'apprendre que l'une des 1 220 signatures est celle d'un illustre Canadien qui a servi au Parlement du Canada pendant de nombreuses années, l'honorable J. W. Pickersgill.

## PROJET DE LOI PRIVÉ

### LE DAI AL-MUTLAQ—PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

**L'honorable Norman K. Atkins:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de M. Syedna Mohammed Burhanuddin de la ville de Bombay, État de Maharashtra en Inde, qui demande au Parlement d'adopter une loi afin de constituer le Dai al-Mutlaq en société dotée de la personnalité morale et composée d'un seul membre au Canada.

**L'honorable Finlay MacDonald:** Pourriez-vous nous expliquer de quoi il s'agit?

**Le sénateur Atkins:** Avec plaisir. Je remercie mon collègue sénateur qui a posé la question. Il s'agit d'un petit groupe qui a construit un temple dans ma région de l'Ontario. Le chef de ce groupe souhaite voir celui-ci constituée en société à titre de personne morale d'un seul membre au Canada. Ce groupe est une ramification d'un regroupement musulman plus important venu de l'Inde pour s'installer au Canada.

• (1420)

## PÉRIODE DES QUESTIONS

### REVENU CANADA

#### L'IMPOSITION DES PETITS SALARIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition):** Honorables sénateurs, au cours du congé d'été, j'ai lu le numéro de juin 1992 de *CA Magazine*, une revue professionnelle publiée par les comptables agréés du Canada. C'est ainsi que je suis tombée sur une lettre plutôt troublante de M. Ron J. Schwartz, de York-Nord.

Dans sa lettre, M. Schwartz expose l'injustice fondamentale de notre régime fiscal. Il met aussi en doute les principes sur lesquels Revenu Canada fonde ce régime. Comme il s'agit d'un texte bref, je tiens à le citer officiellement et je demande au leader du gouvernement au Sénat de nous dire ce que le gouvernement réplique aux préoccupations qui y sont exprimées.

La lettre se lit comme ceci:

J'ai vécu ce printemps une expérience dont je tiens à vous faire part. En tant que comptable stagiaire dans une grande entreprise torontoise, j'ai décidé d'aider bénévolement des contribuables à faible revenu du secteur de Parkdale à faire leur déclaration de revenus. Le revenu annuel moyen de ces personnes variait entre 10 000 \$ et 14 000 \$. On se demande bien comment une personne vivant seule peut survivre à Toronto (ou dans n'importe quelle autre ville canadienne) avec 10 000 \$ par année. Et pour comble, Revenu Canada a le culot d'imposer les gens qui se situent dans cette fourchette de revenu.

J'ai préparé une déclaration de revenus pour un vieil homme qui avait touché 12 500 \$ en 1991. Comment dire à quelqu'un qui gagne aussi peu qu'il doit payer 1 500 \$ d'impôt? Comment Revenu Canada peut-il justifier autrement que par pure cupidité d'imposer quelqu'un dont le revenu n'est même pas suffisant pour vivre?